

Réinscription en Doctorat 2A, 3A et dérogations via ADUM Année universitaire 2024-2025

Votre réinscription sur ADUM est obligatoire avant le 30 septembre 2024

1. Mise à jour de votre profil ADUM

Cliquez ici : <http://www.adum.fr/index.pl?site=PSL>

Vérifiez et mettez à jour l'ensemble des rubriques en sauvegardant à chaque étape : les onglets passent au « vert » :

Onglet « CVEC » (Contribution Vie Étudiante et de Campus)

Vous devez obligatoirement obtenir, préalablement à votre inscription, **une attestation d'acquittement de CVEC, par paiement ou exonération** sur le site de <https://cvec.etudiant.gouv.fr> - et déposer l'attestation de paiement ou d'exonération dans votre compte adum

CVEC 2024-25 : 103€¹

Onglet « Statut et Financement » :

Pensez à ajouter tout nouveau financement (avenant au contrat etc.) si tel est le cas

Onglet « Comité de suivi individuel » :

Déposez le compte rendu de votre comité de suivi au format PDF (obligatoire à partir de la réinscription en 2A)

Onglet « Documents à joindre » :

- Déposez votre CV mis à jour (format PDF)
- Déposez **en fichier PDF** le(s) document(s) suivant(s) format portrait :
 - Attestation de responsabilité civile
 - Le cas échéant, un avenant au contrat de financement
 - Le cas échéant, le formulaire de changement de sujet ou de directeur de thèse signéPour les dérogations (4A et +), joindre une lettre de demande de dérogation justifiée et signée

2. Transmission de votre demande de réinscription

Une fois tous les onglets passés au vert :

¹ Attention pour les doctorants en cotutelle si vous réglez les droits d'inscription à l'établissement étranger alors vous êtes exonérés de la CVEC.

- Cliquez sur « je finalise la procédure »
- Le cas échéant, lisez attentivement les consentements aux différents règlements avant de les accepter en les cochant
- Cliquez sur "Transmission des données pour acceptation"

3. Que se passe-t-il ensuite

Votre directeur de thèse (DT), votre responsable de spécialité (RSD) et votre Ecole Doctorale (ED) vérifient votre dossier pour le valider.

Lorsque votre dossier aura été validé, vous recevrez un e-mail vous invitant à procéder au paiement des droits d'inscription d'un montant de 391€ euros pour l'année universitaire 2024-2025.

Vous devrez vous rendre à nouveau dans votre espace personnel ADUM, cliquer sur l'onglet « paiement droits de scolarité » pour y déposer une attestation de paiement.

Votre dossier est ensuite vérifié par le service du doctorat.

Si tout est conforme vous recevez la confirmation de votre réinscription et vous pouvez accéder directement à votre attestation de scolarité dans votre espace ADUM.

Attention votre réinscription en doctorat est obligatoire et n'est effective que si vous êtes allés au bout de cette procédure.

5. Carte d'étudiant :

Une carte d'étudiant ISIC vous sera délivrée après finalisation de l'inscription. Les cartes sont commandées en groupe ce qui explique que vous ne receviez pas immédiatement votre carte.

Attention, depuis la rentrée 2023 nous n'éditions plus de carte physique. Vous recevrez directement un email à votre adresse mail @minesparis.psl.eu vous indiquant comment récupérer votre carte ISIC dématérialisée.